

CASSER LE STATUT EN ÉCHANGE D'UNE HYPOTHÉTIQUE AUGMENTATION DES SALAIRES ?

OUI, LES PRIX EXPLOSENT DEPUIS DES MOIS

Selon Ouest-France, le prix du SP 95 a progressé de 26 % depuis fin 2021 et 51 % depuis mai 2017 ; le gazole avec respectivement + 39 % et + 78 % pour les mêmes périodes. Cela représente plusieurs dizaines d'euros de plus sur chaque plein à la charge des personnels qui doivent utiliser leur véhicule pour travailler. Pour les personnels assurant des remplacements, affectés dans plusieurs établissements notamment (les enseignants mais aussi les AESH soumis aux PIAL), la charge est devenue telle qu'il n'est quasiment plus rentable de se rendre au travail.

Le 15 mars, l'INSEE constate qu'en 2021 les prix du gaz ont pris + 50,9 %, l'électricité quasiment + 5 %, les combustibles liquides (pour le chauffage) + 40 %, l'alimentation avec + 2,1 % pour le seul mois de février.

OUI, LES SALAIRES SONT GELÉS DEPUIS 5 ANS

NON, les personnels ne se satisfont pas d'une promesse floue, voire opportune, d'une revalorisation « avant l'été » ! Le 14 mars, la ministre de la Transformation de la Fonction publique annonçait sur twitter « que le point d'indice sera dégelé avant l'été » avant de se défendre dans le Parisien que ce « n'est ni une promesse, ni une mesure électorale »...

OUI, LE STATUT EST EN LIGNE DE MIRE NON, LES PERSONNELS NE SONT PAS À VENDRE POUR UN PLAT DE LENTILLES !

Le lendemain 15 mars, la ministre publiait la restitution de sa « conférence sur les perspectives salariales » mise en place en septembre 2021 dans laquelle aucun engagement n'est pris en matière de revalorisation de la valeur du point d'indice. Au contraire, les perspectives présentées visent à amplifier les mesures déjà prises.

Pour la ministre, qui y vante le PPCR, le Grenelle de J.M. Blanquer et le modèle danois disposant d'un « dispositif particulièrement complet de rémunération à la performance, qui se fonde sur l'atteinte d'un ensemble d'objectifs quantitatifs et qualitatifs prédéterminés », il faudrait ainsi « en complément de l'approche par les « sanctions » (SIC), [...] disposer d'outils notamment financiers destinés à valoriser les bonnes pratiques », qu'un « pourcentage d'augmentation continu » vienne remplacer les avancements d'échelons actuels et que ce dernier « traduise davantage l'expérience acquise et ne soit pas le simple reflet de l'ancienneté. » Tout un programme !

Quelle serait alors la place de la valeur du point d'indice dans ce système nouveau de rémunération si les salaires sont modulés au

bon vouloir des employeurs publics ?

Pour le SNFOLC, il s'agit de poursuivre la casse de toutes les règles nationales statutaires et le droit à la carrière des agents.

Le SNFOLC, avec la FNEC FP-FO, demandent des mesures immédiates et significatives.

Pas question de mettre sous le tapis les revendications au nom d'un plan partagé de « résilience économique et sociale » annoncé le 2 mars par E. Macron au nom de l'effort de guerre et décliné le 16 mars par J. Castex.

Le SNFOLC et la FNEC FP-FO réaffirment au contraire leurs revendications urgentes :

- ▶ 183 € indiciaire net mensuels tout de suite pour tous les personnels de l'Éducation nationale, comme l'ont obtenu les hospitaliers
- ▶ augmentation de 22,68 % de la valeur du point d'indice
- ▶ augmentation du taux journalier moyen de l'ISSR pour les TZR
- ▶ pour tous, prise en charge de la totalité des frais de déplacements et leur revalorisation, comme le demande la FGF-FO à la ministre De Montchalin dans son courrier du 10 mars.

Pour le SNFOLC, le gouvernement doit cesser sa politique de remise en cause des règles statutaires et satisfaire immédiatement les revendications des personnels en matière de salaire, d'indemnités et de frais de déplacement.

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir et à faire savoir leur exigence pour la satisfaction des revendications tout de suite.

